

RÈGLEMENT DU JEU « ROUE DE LA FORTUNE »
--

Article 1 – Société Organisatrice

La société Old Wild West SAS, Société par Actions Simplifiée au capital social de 19 000 000 €, dont le siège social est situé au 102-104 rue Gabriel Péri 94250 Gentilly, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 847 582 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Roue de la Fortune » (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu se déroulera du 17 novembre 2025 à 10h au 31 janvier 2026 à 23h59 inclus, dans le cadre du lancement de l'application mobile Old Wild West en France.

Article 2 – Conditions d'accès au Jeu

2.1. La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse et îles incluses), disposant d'un smartphone compatible iOS ou Android, d'un accès à internet et d'une adresse e-mail valide (ci-après le « Participant »).

2.2. Sont exclues de toute participation :

- les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Jeu,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice ou de ses prestataires,
- les membres du personnel d'une société exploitant de manière directe un restaurant à enseigne Old Wild West
- ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

2.3. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent Règlement, des conditions d'utilisation de l'application et des lois applicables en matière de jeux-concours en France. Les participants acceptent sans réserve de s'y conformer en tout point.

2.4. Les Participants doivent disposer d'un accès au réseau Internet et d'un matériel adéquat pour pouvoir s'y connecter. Les Participants devront disposer d'un compte fidélité Old Wild West France et y accéder depuis l'application Old Wild West France ou en ouvrir un depuis l'application Old Wild West France.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, le Participant doit :

- Télécharger l'application mobile Old Wild West (disponible sur App Store ou Play Store)
- Créer un compte fidélité s'il n'en possède pas, ou se connecter s'il est déjà membre du programme.
- Accéder à la "Roue de la Fortune" dans l'application et la faire tourner une fois pour découvrir son lot.
- Une seule participation par compte et par personne pendant toute la durée du Jeu.
- Le Jeu est accessible uniquement via l'application, et chaque utilisateur ne peut jouer qu'une seule fois.

Article 4 – Dotations et modalités d'attribution

4.1. Nature des lots

Chaque participation est 100 % gagnante.

Dans le cadre de ce Jeu, sont mises en jeu 56 440 Dotations (« Dotations ») :

- 15 000 réductions de 15 % pour une prochaine addition (valable dès le lendemain de l'obtention du gain)
- 720 Jus ou nectar de fruits Minute Maid 25cl d'une valeur commerciale unitaire de 4,40 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 3225 Coca-Cola 33cl (Original, Zero ou Cherry) d'une valeur commerciale unitaire de 4,50 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 720 Fanta Orange 25cl d'une valeur commerciale unitaire de 4,50 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 720 Fuze-Tea 25cl (Pêche ou Menthe-Citron Vert) d'une valeur commerciale unitaire de 4,50 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 720 Sprite 25cl d'une valeur commerciale unitaire de 4,50 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 150 Mini Coupes Glacées (au choix parmi Mini Coupe Caramel, Mini Coupe Alaska, Mini Coupe Brownie d'une valeur commerciale unitaire de 4,90 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 50 Mozzarella Sticks 4 pièces d'une valeur commerciale unitaire de 5,90 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 25 Appetizers Mix Classic d'une valeur commerciale unitaire de 9,90 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 50 Wild Fries d'une valeur commerciale unitaire de 5,90 euros TTC (valeur au 03/11/2025).

- 20 000 expresso (ou décaféinés) d'une valeur commerciale unitaire de 2,40 euros TTC (valeur au 03/11/2025).
- 60 burgers simples (au choix parmi American Burger, Cheese & BBQ Burger, Triple Cheese Burger, California Burger, Crispy Bacon, Surfin Chicken, Pulled Chicken Curry Burger, Pulled Beef Burger) d'une valeur commerciale unitaire comprise entre 14,50 euros TTC et 16,80 euros TTC (valeur au 03/11/2026).
- 3 000 000 de points fidélité bonus à utiliser dans le programme Old Wild West (15 000 dotations de 200 points fidélité).

Ces Dotations sont nominatives et non cessibles.

Les Dotations sont attribuées aléatoirement lors du tirage numérique effectué dans l'application.

A l'exception des points fidélité, les Dotations sont valables 30 jours à compter de leur date de réception. Dans le cas où le gagnant n'aurait pas utilisé sa Dotation passé ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Ces Dotations sont attribuées dans la limite des stocks disponibles de chaque restaurant et peuvent être remplacées par des récompenses de prix similaire à l'initiative du restaurant si l'une d'elle venait à être en rupture de stock.

Il ne sera mis en Jeu que la stricte quantité de dotations indiquée à l'article 4 du présent Règlement. Les Dotations non gagnées ne seront pas remises en jeu, ni distribuées.

La valeur des Dotations est donnée à titre indicatif. Elle a été déterminée selon les éléments disponibles au 3 novembre 2025. La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable en cas d'évolution.

4.2. Remise de la Dotation

La remise de chaque Dotation sera effectuée, après vérification faite par le centre de vérification du Jeu du respect des règles du Jeu contenues dans le présent Règlement. En aucun cas, les Dotations ne peuvent être échangées à la demande du gagnant contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande.

La Société Organisatrice se réserve le droit, si elle y est contrainte, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté de modifier en cours d'opération le contenu des Dotation

Les Dotations sont :

- strictement personnelles,
- non cessibles, non échangeables,

- non remboursables sous quelque forme que ce soit.

Les Dotations obtenues sont créditées :

- dans le cas des 15 000 réductions de 15 % pour une prochaine addition : le lendemain du gain de la récompense
- dans le cas des autres Dotations : directement sur le compte fidélité du participant dans l'application.

Les Dotations sont échangeables en restaurant pour toute commande à table, sous réserve de scanner son QR code fidélité en caisse au moment du règlement pour pouvoir bénéficier de la Dotation.

Les Dotations seront directement disponibles dans l'application Old Wild West France sous la forme d'un avantage à utiliser en restaurant.

Article 5 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'application,
- d'une mauvaise utilisation de l'application par le Participant,
- ou de tout dommage lié à la participation ou à l'utilisation d'un lot.

En cas de fraude, tentative de triche ou participation multiple non autorisée, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant et d'annuler sa participation.

Article 6 – Modification ou annulation du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'un avenant au présent règlement, disponible sur le site internet mentionné ci-dessous.

Article 7 – Modification du règlement

En cas de fraude ou tentative de fraude (physique, intellectuelle ou informatique) constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événement exceptionnel ou d'événement indépendant de leur volonté, ou de dysfonctionnement/bug informatique ou de toute tentative de piratage informatique, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la gestion des participations et à la distribution des lots et sont identiques aux données collectées dans le cadre du programme de fidélité Old Wild West en France.

Elles sont traitées par la Société Organisatrice en qualité de responsable de traitement.

Les données seront conservées pendant la durée du Jeu et supprimées après distribution des dotations.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : dpofrance@cigierre.com

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Les informations concernant la politique de confidentialité du programme de fidélité Old Wild West en France sont consultables à l'adresse

<https://www.oldwildwest.fr/confidentialite-fidelite>

La politique de confidentialité d'Old Wild West est consultable en ligne à l'adresse

<https://www.oldwildwest.fr/politique-de-confidentialite>

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site

<https://www.oldwildwest.fr>

Une copie peut être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée à :

Old Wild West SAS – Service Marketing, 102-104 rue Gabriel Péri 94250 Gentilly

Article 10 – Connexion et utilisation

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau sur l'application Old Wild West France. Dès lors, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque

d'interruption, de bug, de détournement des données, de fraude informatique, de piratage informatique ou de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur l'application Old Wild West France du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article 11 – Loi applicable et litiges

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent Règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les Dotations de toute personne ne respectant pas le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes. La Société Organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des Dotations, s'il lui apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elle se réserve également le droit d'exclure de la participation au Jeu toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un Participant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) Dotation(s) mis(es) en jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elle se réserve notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au jeu tels que les tickets de caisse, pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 2. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des Dotations est à l'entière charge des gagnants

sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de Paris.